



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# Une approche de la rémunération et du coût de la force de travail familiale agricole

Jean-Pierre Butault

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Butault Jean-Pierre. Une approche de la rémunération et du coût de la force de travail familiale agricole. In: Économie rurale. N°137, 1980. pp. 20-28;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1980.2703>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1980\\_num\\_137\\_1\\_2703](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1980_num_137_1_2703)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Abstract

According to the neoclassical approach, the income of family farming business is thought of as a sum of production factors being paid for. The limits of this approach, apart from those shown by the general critics of neoclassical distribution theory, are revealed in its own results, which emphasises that there is no 'normal remuneration of production factors in agriculture.

This may be a first clue indicating the domination by peasantry, which would consist in farmers being paid only for the use of their labour force, when selling their production. Labour force earnings may thus be figured out according to family levy i.e. the sums that farmers withdraw from their receipts for family consumption. On the basis of this assumption, the author tends to figure out, for the whole of the French agricultural sector, the total spending on the labour force involved between 1960 and 1975.

## Résumé

Dans une optique néo-classique, le revenu des exploitations familiales agricoles est conçu comme un assemblage de rémunérations des facteurs qui concourent à la production. Les limites de cette approche, outre celles qui découlent des critiques générales formulées à l'égard de la théorie néo-classique de la répartition, apparaissent dans ses propres résultats, ceux-ci montrant qu'il n'y a pas de rémunération «normale» des facteurs de production dans l'agriculture.

Cette observation peut constituer un premier indice de la domination de la paysannerie dont l'objet serait que les producteurs agricoles, à travers la vente de leur produit, ne rémunéreraient que leur force de travail. Une approche de la rémunération de la force de travail familiale agricole est alors possible par les prélèvements familiaux, c'est-à-dire la somme que les exploitants prélèvent sur leurs recettes, pour la consommation de leur famille. Sur la base de cette hypothèse, l'auteur se propose de chiffrer, pour l'ensemble du secteur agricole français, les dépenses de force de travail employée entre 1960 et 1975.

# UNE APPROCHE DE LA REMUNERATION ET DU COUT DE LA FORCE DE TRAVAIL FAMILIALE AGRICOLE\*

**J.P. BUTAULT**

Assistant d'Economie Rurale, ENSAIA Nancy.

---

Dans une optique néo-classique, le revenu des exploitations familiales agricoles est conçu comme un assemblage de rémunérations des facteurs qui concourent à la production. Les limites de cette approche, outre celles qui découlent des critiques générales formulées à l'égard de la théorie néo-classique de la répartition, apparaissent dans ses propres résultats, ceux-ci montrant qu'il n'y a pas de rémunération «normale» des facteurs de production dans l'agriculture.

Cette observation peut constituer un premier indice de la domination de la paysannerie dont l'objet serait que les producteurs agricoles, à travers la vente de leur produit, ne rémunèreraient que leur force de travail. Une approche de la rémunération de la force de travail familiale agricole est alors possible par les prélèvements familiaux, c'est-à-dire la somme que les exploitants prélèvent sur leurs recettes, pour la consommation de leur famille. Sur la base de cette hypothèse, l'auteur se propose de chiffrer, pour l'ensemble du secteur agricole français, les dépenses de force de travail employée entre 1960 et 1975.

---

## LABOUR FORCE EARNINGS

*According to the neoclassical approach, the income of family farming business is thought of as a sum of production factors being paid for. The limits of this approach, apart from those shown by the general critics of neoclassical distribution theory, are revealed in its own results, which emphasises that there is no normal remuneration of production factors in agriculture.*

*This may be a first clue indicating the domination bared by peasantry, which would consist in farmers being paid only for the use of their labour force, when selling their production. Labour force earnings may thus be figured out according to family levy i.e. the sums that farmers withdraw from their receipts for family consumption. On the basis of this assumption, the author tends to figure out, for the whole of the French agricultural sector, the total spendings on the labour force involved between 1960 and 1975.*

Les formes de production dans l'agriculture présentent des caractères spécifiques : le producteur n'est pas séparé de ses moyens de production et il met en œuvre dans un procès individuel de travail, sa propre capacité de travail. Le revenu qu'il perçoit, dans la vente de ses produits, apparaît constituer autant la rémunération de son travail que celle des moyens de production et de la terre qu'il possède. C'est la raison pour laquelle, dans une optique néo-classique, certains économistes tentent de décomposer le revenu agricole en rémunération de différents «facteurs». Les limites de cette approche apparaissent dans ses propres résultats : ceux-ci montrent en effet qu'il n'y a pas de rémunération «normale» des facteurs de production dans l'agriculture.

Selon la plupart des auteurs marxistes, cette observation constitue un premier indice de la domination de la paysannerie que certains analysent en terme d'exploitation. L'enjeu de celle-ci est qu'en définitive, tout se passe comme si les producteurs agricoles, à travers la vente de leurs produits, ne rémunèraient que leur force de travail. Une approche de la rémunération de la force de travail familiale agricole est alors possible par les prélèvements familiaux, c'est-à-dire la somme que les exploitants prélèvent sur leurs recettes pour la consommation de leur famille. Elle permet de chiffrer pour l'ensemble du secteur agricole, les dépenses de force de travail employée.

(\*) Cet article reprend les principales conclusions d'une thèse soutenue à la Faculté de Sciences Economiques de Dijon et dirigée par Michel PETIT : «Revenu des agriculteurs, accumulation de moyens de production et rémunération de la force de travail familiale agricole». Dijon, juillet 1978.

## I.- LA MESURE DE LA «REMUNERATION DU TRAVAIL FAMILIAL» DANS LA PRATIQUE COMPTABLE ET LA THESE DE LA SOUS-PRODUCTIVITE DU TRAVAIL DANS L'AGRICULTURE

La notion de «rémunération du travail familial» est couramment utilisée dans la pratique comptable agricole, notamment par les différents centres de gestion en France. La démarche suivie dans son calcul s'inspire de la théorie néoclassique de la répartition selon laquelle les revenus correspondent à la rémunération des facteurs de production. Dans cette conception le revenu agricole, solde du compte d'exploitation, est considéré dans les exploitations familiales comme un «assemblage» des rémunérations des différents facteurs qui concourent à la production (1). En soustrayant du revenu agricole la rémunération du travail familial, ainsi que celle de la terre et du capital possédés par les agriculteurs, ces rémunérations étant évaluées forfaitairement en référence à celles des autres secteurs, on obtient le «revenu d'entreprise» qui renvoie à la notion néo-classique de profit. Par la même méthode on estime la rémunération d'un seul facteur de production, notamment celle du travail familial, en enlevant du revenu agricole la part qui peut être attribuée aux autres facteurs, si ceux-ci étaient rémunérés à un taux normal.

La démarche a été étendue à l'ensemble du secteur agricole par des chercheurs de l'INSEE (2). Ainsi ceux-ci établissent qu'en 1970 le revenu de l'exploitation agricole assure en moyenne au travailleur familial, en considérant que le taux de rentabilité des capitaux engagés est de 7,5 %, une rémunération égale au SMIG.

Ce type d'approche se heurte bien entendu à la difficulté de choisir un niveau de rémunération forfaitaire pour les facteurs de production. Selon le choix qui est effectué, les résultats sont très différents. Ainsi dans l'étude de l'INSEE, le revenu du travail familial par PAT (personne-année-travail) varie entre 14 et 7 milliers de francs en 1970, selon que l'on considère que le taux de rentabilité des capitaux engagés est de 0 ou de 17%.

Mais, c'est essentiellement sur le plan théorique que cette démarche est critiquable (3). Ses propres résultats infirment d'ailleurs ses présupposés. Cette approche montre, en effet, qu'il n'y a pas dans le secteur agricole, de rémunération «normale» des facteurs de production (4) ou qu'en d'autres termes, l'agriculture ne perçoit pas le taux de profit moyen. Sur le plan macro-économique, ceci se marque par le fait que la part de la valeur ajoutée agricole dans la PIB se révèle être inférieure de moitié à la part de la population active agricole dans la population active totale, et ce depuis un siècle.

Les tenants de l'économie néo-classique expliquent cette situation en avançant l'idée que l'agriculture est un secteur sous-productif, c'est-à-dire que le niveau de rémunération des facteurs de production est peu élevé dans la mesure où leur productivité marginale est inférieure à celle des autres secteurs. C'est le cas notamment du travail, les actifs étant trop nombreux dans l'agriculture (5). Finalement, dans cette conception, la situation de l'agriculture est pensée comme résultant d'un écart aux conditions «normales» d'équilibre.

Les évolutions récentes de ces quinze dernières années semblent infirmer cette thèse : en effet, malgré un exode agricole massif et une augmentation de la productivité apparente du travail plus rapide que dans les autres secteurs, l'écart entre la part de la valeur ajoutée agricole dans la PIB et la part de la population active agricole dans la population active totale ne s'est pas réduit. Mais cette thèse est surtout difficile à fonder théoriquement après les travaux de P. Sraffa sur les prix de production (6), travaux dont les prolongements ont permis une critique, voire une réfutation de la théorie de la productivité marginale. Toute comparaison intersectorielle de la productivité est discutable dans la mesure où elle exige de passer par l'évaluation monétaire des productions et donc par le système de prix. Or les prix dépendent d'une norme de répartition qui se détermine, à l'inverse de ce que pensaient les néo-classiques, en dehors de ces prix. Ceci explique que sur la base d'une analyse néo-classique, on puisse affirmer autant la thèse de la sous-productivité de l'agriculture que l'idée selon laquelle les facteurs de production sont payés en-dessous de leur productivité marginale (7).

Cet examen rapide de l'analyse néo-classique du revenu agricole s'est limité à une critique interne de cette approche, renvoyant en fait à toutes les discussions qui, après la publication des travaux de P. Sraffa, ont remis en cause la cohérence même de la théorie néo-classique de la répartition. Plus fondamentalement, il semble vain de vouloir ériger une théorie de la répartition en n'invoquant que des relations techniques entre des facteurs de production, conçus eux-mêmes en dehors de tout rapport social. Il n'est pas possible ainsi d'étudier le montant du revenu des agriculteurs sans s'interroger au préalable sur la nature de ce revenu, c'est-à-dire sans poser la question du statut des producteurs agricoles et de la place de l'agriculture dans le système social.

## II.- L'EXPLOITATION ET LA REMUNERATION DE LA FORCE DE TRAVAIL AGRICOLE

### 1.- L'exploitation du travail agricole :

Considérant que le niveau des prix agricoles est déterminé par une norme de répartition défavorable à l'agriculture, norme de répartition qui constitue le reflet d'un rapport de domination du mode de production capitaliste sur le secteur agricole, la plupart des auteurs marxistes expliquent ainsi la situation particulière de l'agriculture. Cette domination se marque-t-elle par un simple prélèvement de valeur des autres secteurs sur l'agriculture par le marché ? S'agit-il au contraire d'un véritable rapport d'exploitation ?

La réponse n'est pas claire dans les analyses de C. SERVOLIN (8) qui, érigeant la petite production marchande agricole en mode de production, lui confère une large autonomie. L'approche de la paysannerie en terme de petite bourgeoisie en décomposition, proposée par J. CAVAILHES et H. OSSARD (9), ne permet pas plus de cerner, pour notre question, la nature de la domination de la paysannerie. Une réponse sans ambiguïté est apportée par P. EVRARD, D. HASSAN et C. VIAU (10) : selon leur thèse, il s'est établi, au-delà des apparences, un rapport salarial entre les petits producteurs agricoles et les industriels d'aval, et ce notamment dans le secteur du lait et des productions intégrées. Ces idées ne nous semblent pas rendre compte de la spécificité du procès de production dans l'agriculture (mise en œuvre d'une force de travail individuelle complexe, possession des moyens de production par les producteurs...), spécificité qui met encore les agriculteurs dans une situation irréductible à celle de la classe ouvrière.

Les positions défendues par A. MOLLARD (11) et surtout C. FAURE (12) nous paraissent mieux refléter la situation. Avec ces auteurs, on peut considérer que le capitalisme a progressivement accentué sa domination sur la petite production marchande agricole de telle sorte que s'est établi un véritable rapport d'exploitation dont les caractères sont originaux. Ainsi, le maintien d'une forme de production non capitaliste dans l'agriculture est à l'heure actuelle déterminé non par le rapport qui lui est interne (relation des producteurs avec leurs moyens de production), mais par ce rapport d'exploitation qui la relie au mode de production capitaliste. Ce rapport d'exploitation implique trois hypothèses :

— Le mode de production capitaliste exerce un contrôle sur les conditions d'ensemble de la production agricole. Ceci se traduit par le fait que la petite production marchande agricole n'a pas de lois propres de développement mais que celles-ci sont dérivées des lois générales du développement du capitalisme. Le mobile de la production n'est pas dans l'agriculture la recherche du profit mais l'amélioration des conditions de vie des familles des producteurs agricoles. Mais cette recherche d'un mode de vie meilleur par les familles agricoles a

permis que soient créées, notamment à travers la politique agricole, les conditions d'une vive concurrence entre les producteurs agricoles, de telle sorte que tout se passe comme si la recherche du profit était la règle de fonctionnement du secteur agricole et qu'en définitive, les processus de développement de l'agriculture tendent à s'identifier à ceux des secteurs capitalistes. Cette concurrence induit notamment une élévation constante de la productivité qui s'effectue en outre par une élimination du travail vivant au profit du travail mort.

— Le mode de production capitaliste opère sur la paysannerie une extraction de sur-travail. Dans ces conditions, la valeur des produits agricoles tend à correspondre à la somme nécessaire à la reproduction de la force de travail et des moyens de production mis en œuvre. Tout se passe donc comme si les producteurs agricoles ne rémunéraient que leur force de travail. Ceci ne peut se comprendre que si on admet l'hypothèse qu'une large frange de la paysannerie est soumise à une contrainte d'épargne forcée, c'est-à-dire amenée à limiter d'elle-même les prélèvements qu'elle effectue sur ses recettes pour la famille, à un montant proche de celui de la valeur moyenne de la force de travail ouvrière.

— Si le revenu de la paysannerie prise globalement correspond à la rémunération de la force de travail, et si le capitalisme règle par ailleurs les conditions d'ensemble de la production agricole, on peut considérer que la force de travail employée dans l'agriculture «fonctionne» comme une fraction de la force de travail globale.

### 2.- La rémunération de la force de travail familiale agricole.

Même si, dans le cadre des hypothèses que nous venons d'avancer, on est en droit de parler de rémunération de la force de travail familiale agricole, celle-ci ne prend pas pour autant la forme d'un salaire. Une première démarche consiste alors à appréhender directement cette rémunération à partir des dépenses de consommation des agriculteurs qui constituent les sommes affectées à la reproduction de la force de travail des travailleurs et de leur famille (14).

En fait, une partie de la consommation des agriculteurs est financée par des ressources «extra-agricoles» qui proviennent essentiellement d'une seconde activité des membres des familles agricoles, activité constituant déjà une vente de force de travail en dehors du secteur agricole. Les études sur l'agriculture à temps partiel montrent en effet que les doubles actifs sont le plus souvent ouvriers ou employés. Les revenus extérieurs apparaissent alors

comme un moyen d'assurer une partie de la reproduction de la force de travail (à moins d'ailleurs que ce soient les ressources agricoles qui représentent un complément de revenu).

Une approche plus pertinente de la rémunération de la force de travail familiale agricole peut, dans ces conditions, être fournie par les prélèvements familiaux, c'est-à-dire la somme que les exploitants prélèvent sur leurs recettes agricoles pour la consommation de leur famille. Il est possible de calculer le montant de ces prélèvements au niveau du secteur agricole, par différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, à proprement parler agricoles des exploitations (cf. l'exposition de la méthode en annexe).

Les résultats obtenus démontrent le bien fondé de cette approche. En effet, si on divise le montant des prélèvements familiaux de 1970 (25,3 milliards de francs), par le volume de travail effectué par les actifs agricoles familiaux, estimé par le nombre de PAT (personne-année-travail), comptabilisées dans le RGA (15), le prélèvement moyen par PAT s'établit à 13.500 F et 12.000 F si on exclut les revenus sociaux. La même année, 2.400 heures rémunérées sur la base du SMIG correspondent à 8.200F. Ainsi, pour une heure de travail, un actif familial agricole ne prélève qu'une fois et demie le SMIG. Selon les statistiques de l'INSEE, cette rémunération n'est que très légèrement supérieure au salaire d'un manoeuvre des industries des métaux dans la Région Parisienne.

Par ailleurs, le montant moyen des prélèvements familiaux par exploitation apparaît relativement bas : il s'établit en effet en 1970 à 16.000 F (cf. tableau 1), alors que pour la même année, la consommation moyenne par ménage en France se monte à 28 000 F, chiffre qui correspond également au revenu moyen d'un ménage dont le chef est ouvrier ou employé, selon les comptes d'affectation des ménages. Certes, le calcul inclut les agriculteurs à temps partiel : mais, même en considérant que la part allant à cette catégorie d'exploitants est nulle, les prélèvements familiaux atteignent à peine 28.000F. On peut donc en conclure qu'en moyenne, l'activité agricole ne suffit pas à assurer un niveau de vie équivalent à celui d'un ménage d'ouvrier ou d'employé.

Les calculs précédents tiennent compte en outre des prélèvements directs que les agriculteurs effectuent sur leurs produits, c'est-à-dire de l'auto-consommation. Dans ces conditions, compte tenu des résultats obtenus, on peut penser que la valeur à proprement monétaire de la force de travail familiale agricole est sans doute inférieure à la valeur moyenne de la force de travail ouvrière, l'auto-consommation apparaissant comme un moyen de la réduire (16).

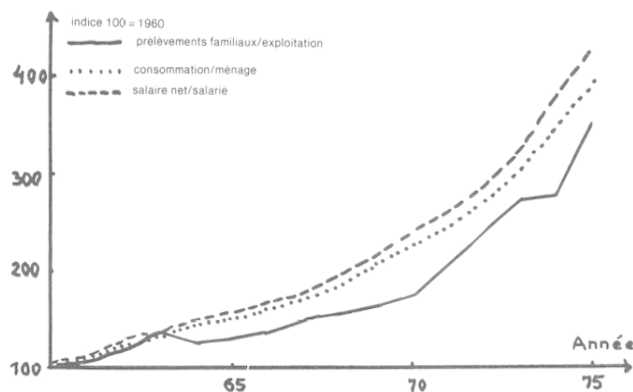
Une question essentielle est de comprendre comment les agriculteurs limitent d'eux-mêmes les prélèvements destinés à la consommation familiale. Une étude au niveau de l'ensemble du secteur

Tableau 1 – Les prélèvements familiaux par exploitation de 1960 à 1975

	1960	1965	1970	1975
Prélèvements familiaux par exploitation (milliers F) .....	9,2	12,1	15,9	31,8
Indice valeur 100 = 1960 .....	100	132	173	346
Indice valeur déflatée prix consommation 100 = 1960 .....	100	110	117	153

Source : nos estimations.

Graphique 1 – Evolution des prélèvements familiaux par exploitation, de la consommation par ménage et du salaire net par salarié.



agricole ne permet pas de répondre à cette question. On ne peut avancer que quelques hypothèses qui devraient sous-tendre des études effectuées à partir d'échantillons d'exploitations (17). La politique agricole, instaurée à partir des lois de 1960 et 1962, a suscité l'apparition d'une frange d'agriculteurs qui, dans les exploitations petites et moyennes, ont mis sur la modernisation pour améliorer le revenu. Conduisant ainsi à l'organisation d'une certaine concurrence, elle les contraint à réinvestir toujours une part importante de leur revenu, s'ils ne veulent pas prendre le risque de subir ultérieurement une baisse de revenu ; ils sont donc soumis à une épargne forcée. Pour la grande masse des agriculteurs qui n'ont pas suivi ce mouvement, le choix ne se pose pas, dans la mesure où le revenu qu'ils obtiennent suffit à peine à faire vivre leur famille.

La façon dont s'effectue l'exode, constitue l'un des éléments qui expliquent que la paysannerie puisse accepter cette situation. Les agriculteurs ont en effet peu de chances d'élever leur niveau de vie par un changement d'activité, les emplois auxquels ils accèdent étant peu qualifiés, donc peu rémunérés.

Ainsi, G. Jégouzo (18) a montré que le gain de revenu à la suite des mutations était dans de nombreux cas nul. Ces faits sont à relier au faible niveau d'instruction de la grande masse des exploitants agricoles. Exclue du système scolaire, ne pouvant espérer de ce fait une amélioration de leur situation en quittant l'agriculture, les paysans ne peuvent interioriser leur basse condition sociale qu'en la jugeant conforme à «l'ordre des choses».

Il ressort en outre des études sur l'exode que l'insuffisance de revenu dans les exploitations, c'est-à-dire l'infériorité du niveau de vie, n'est pas suffisante pour provoquer les départs de l'agriculture, mais que ceux-ci dépendent de l'offre régionale d'emplois. L'exode des chefs d'exploitation est en fait extrêmement rare, et la diminution de la population active agricole s'effectue essentiellement par le non remplacement des départs en retraites et des décès par l'entrée de jeunes. Ce comportement spécifique à la petite production marchande agricole, fournit au système social un moyen supplémentaire pour peser sur la valeur de la force de travail agricole : il signifie en effet qu'une masse de producteurs agricoles continuent à produire, tout en sous-rémunérant leur force de travail, c'est-à-dire en acceptant des conditions de vie inférieures à celles que la classe ouvrière a conquises.

Quoiqu'il en soit, la situation relative de la paysannerie semble rester inchangée entre 1960 et 1975. Certes, en pouvoir d'achat, les prélèvements familiaux par exploitation ont augmenté de 50% : mais en revanche, leur progression a été légèrement moins rapide que celle de la consommation moyenne par ménage ou du salaire net par salarié (cf. graphique 1). En somme, la réduction de la population active agricole, à l'encontre des

promesses formulées lors de l'établissement des lois de 1960 et 1962 ne s'est pas traduite par une amélioration de la position relative de la paysannerie dans le système social : elle semble en fait s'accompagner d'un relèvement perpétuel du seuil en dessous duquel une exploitation ne peut pas procurer à une famille, un niveau de vie équivalent à celui des salariés.

Tous ces éléments confirment qu'on peut appréhender la rémunération de la force de travail familiale agricole à travers les prélèvements familiaux des exploitations agricoles dont le montant moyen est proche de la valeur moyenne de la force de travail ouvrière. Les enquêtes de consommation, réalisées par l'INSEE, montrent de même que malgré les spécificités de son mode de consommation, la paysannerie a des conditions de vie qui s'apparentent à celle de la classe ouvrière (19). Le fait que la rémunération de la force de travail agricole progresse à un rythme voisin de celui du taux de salaire, indiquerait par ailleurs que le sort de la paysannerie est lié à celui de la classe ouvrière. Certaines analyses cherchent à opposer la classe ouvrière et la paysannerie, en invoquant par exemple qu'une augmentation des salaires accroît les charges de l'agriculture et a donc un effet négatif sur le revenu des agriculteurs. A court terme, il est certain que le système social essaie de répercuter les effets d'une hausse de salaires sur l'agriculture en diminuant son revenu (comme ceci a été le cas des années 1968-69). Les événements des années récentes montrent également qu'en situation de crise, la paysannerie est moins bien armée pour défendre son revenu que la classe ouvrière. Mais à ce terme, la paysannerie profiterait des acquis de la classe ouvrière parce qu'un trop grand décalage entre la situation moyenne des deux groupes sociaux ne serait pas politiquement acceptable.

### III.- LE COUT GLOBAL DE LA FORCE DE TRAVAIL AGRICOLE ET LA COMPOSITION ORGANIQUE DU CAPITAL DANS L'AGRICULTURE

Si les prélèvements familiaux peuvent constituer une approche de la rémunération de la force de travail familiale, il est donc possible de chiffrer globalement le coût de la force de travail employée dans l'agriculture, et de le comparer aux autres composantes du coût de la production agricole (moyens de production, charge foncière), que l'évaluation des dépenses du secteur agricole nous a permis d'estimer (cf. annexe). Ce coût global de la force de travail agricole peut être obtenu en ajoutant aux prélèvements familiaux des exploitations agricoles les charges relatives à l'emploi de salariés dans l'agriculture (salaires + cotisations sociales).

Le niveau des dépenses de force de travail du secteur agricole est déterminé par deux éléments :

— comme l'a montré le paragraphe précédent, sa rémunération tend à s'aligner sur la valeur moyenne de la force de travail ouvrière ;

— il s'agit d'une force de travail dont la reproduction est «rétrécie». En effet l'un des enjeux du rapport d'exploitation qui pèse globalement sur la paysannerie étant la production au moindre coût de la composante alimentaire de la force de travail, le système capitaliste ne cherche pas à étendre cette forme d'exploitation, mais au contraire à réduire la force de travail employée dans l'agriculture. La forme spécifique d'exploitation de travail paysan ne peut, de toute façon, être conçue que comme une transition vers la salarisation des producteurs qui se réalise par l'exode.

Compte tenu de ces deux éléments, le montant global de la rémunération de la force de travail familiale est restée stable, en monnaie constante, entre 1960 et 1975 (cf. tableau 2) et représente une part décroissante des dépenses totales du secteur. Malgré une diminution très forte de l'emploi salarié,

**Tableau 2 – Les dépenses de force de travail du secteur agricole de 1960 à 1975**

	1960	1965	1970	1975
Prélèvements familiaux (milliards francs) .....	19	22	25,3	42,7
Indice 100 = 1960 .....	100	116	133	225
Indice déflaté prix PIB 100 = 1960 .....	100	97	90	101
Salaires + cotisations sociales .....	2,7	3,5	4,8	8,8
Indice 100 = 1960 .....	100	127	173	317
Indice déflaté prix PIB 100 = 1960 .....	100	106	118	143
Dépenses de force de travail (milliards de francs) .....	21,7	25,5	30,1	51,5
Indice 100 = 1960 .....	100	118	139	237
Indice déflaté prix PIB 100 = 1960 .....	100	98	94	107

**Tableau 3 – Le coût global de la production agricole et ses composants**  
(cf. en annexe le détail des postes du tableau)

	1960	1965	1970	1975
Prélèvements familiaux .....	19	22	25,3	42,7
	(49,2)	(40,6)	(34)	(32,3)
Salaires + cotisations sociales .....	2,7	3,5	4,8	8,8
	(7)	(6,5)	(6,4)	(6,7)
Coût de la force de travail .....	21,7	25,5	30,1	51,5
	(56,2)	(47,1)	(40,4)	(39)
Coût de l'accumulation en moyens de production .....	13,2	22,5	35,7	65,4
	(34,1)	(41,5)	(47,9)	(49,5)
Charge foncière .....	3,7	6,2	8,7	15,3
	(9,6)	(11,4)	(11,6)	(11,6)
Coût global de la production agricole .....	38,6	54,2	74,5	132,2
	(100)	(100)	(100)	(100)

**Tableau 4 – Evolution de la composition organique du capital du secteur agricole de 1960 à 1973**

	1960	1965	1970	1973
Livraisons (milliards) .....	34,6	46,7	62,7	92,1
Stocks (milliards) .....	25,5	33,3	43,9	60,8
$r = \text{livraisons}/\text{stocks}$ .....	1,4	1,4	1,4	1,5
$K = \text{immobilisations (milliards)}$ .....	46,3	71	96,6	139,9
$CI/r = \frac{\text{consommations intermédiaires}}{r}$ .....	18,2	23,8	31,3	40,5
$FT/r = \frac{\text{dépenses force de travail}}{r}$ .....	15,5	18,2	21,5	28,4
$k = \frac{K + CI/r}{FT/r}$ composition organique du capital .....	4,2	5,2	5,9	6,4

Sources : nos estimations.

la part des salaires et des cotisations sociales s'est maintenue au même niveau : ceci tient au fait que, bien que restant au sein de la classe ouvrière une catégorie défavorisée, les salariés agricoles ont bénéficié, au cours de la période, d'une progression de leur rémunération plus rapide que dans les autres secteurs.

En définitive, les dépenses totales de force de travail exprimées en francs constants ont conservé un niveau inchangé entre 1960 et 1975, alors que le volume des livraisons du secteur a augmenté de près de 50%. Cette réduction de la part de la force de travail dans le coût global de la production agricole, s'est accompagnée d'une forte accumulation de moyens de production dont les dépenses ont été croissantes au cours de toute la période (cf. tableau 3).

Cette substitution de la force de travail par des moyens de production peut également être mise en évidence par l'évolution de la composition organique

du capital dans l'agriculture. Bien que ce secteur ne soit pas capitaliste, ce calcul de la composition organique du capital est justifié, si on admet l'hypothèse que, participant au procès de production de la plus-value, la force de travail agricole «fonctionne» comme une fraction de la force de travail globale, de même que les moyens de production agricoles fonctionnent comme une fraction du capital social. Selon nos estimations (20), cette composition organique du capital est passée de 4,2 à 6,4 entre 1960 et 1973 (cf. tableau 4). Une étude de l'INSEE (21) chiffre pour 1972-73, l'intensité capitaliste de l'ensemble des secteurs, notion qui recouvre celle de composition organique du capital. L'agriculture resterait donc un secteur à basse composition organique du capital : en revanche, compte tenu des évolutions actuelles, elle tend à rejoindre la situation des industries de biens d'équipement et de biens de consommation, dont l'intensité capitaliste s'établit selon l'INSEE à 4,8 et 5,5.

## CONCLUSION

Si le revenu de la paysannerie prise globalement correspond à la rémunération de la force de travail, et si le capitalisme règle par ailleurs les conditions d'ensemble de la production agricole, on peut admettre l'hypothèse qu'il existe une exploitation du travail paysan. Mais, soulignons bien qu'il s'agit d'un rapport d'exploitation qui se situe au niveau de l'ensemble de la paysannerie. Au niveau de son entreprise, le producteur reste, dans une large mesure, maître de son procès de travail et il ne subit pas un rapport direct d'exploitation avec un capitaliste particulier. C'est bien là, à notre avis, que réside la situation paradoxale des producteurs agricoles qui, restant des petits producteurs marchands à un niveau individuel, sont soumis à un rapport d'exploitation à un niveau global. Ainsi par exemple, ils sont propriétaires de leurs moyens de production ; mais au niveau de l'ensemble du secteur agricole, ces moyens de production fonctionnent comme une fraction du capital social, permettant leur propre exploitation.

L'un des enjeux du rapport d'exploitation qui pèse globalement sur la paysannerie étant la production au moindre coût de la composante alimentaire de la force de travail, le système capitaliste ne cherche pas à étendre cette forme d'exploitation, mais au contraire, à réduire la force de travail employée dans l'agriculture, qui a donc de ce fait, une reproduction «rétrécie». Cette liquidation de la paysannerie s'effectuant progressivement, induit nécessairement des différenciations à l'intérieur du secteur agricole. Ainsi le rapport social fondamental dont est l'objet la paysannerie s'inscrit concrètement à travers des situations très diverses et la formation de couches dont les intérêts peuvent parfois entrer en contradiction. Ces oppositions sont du même coup internes à l'agriculture, elles sont le produit de la domination de la paysannerie qui implique une élimination d'une frange toujours plus large d'agriculteurs. C'est dans l'étude de ces différenciations qu'il convient de poursuivre ce travail.

## ANNEXE

### METHODE DE CALCUL DES PRELEVEMENTS FAMILIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Les prélèvements familiaux ont été calculés pour l'ensemble des exploitants agricoles actifs par différence entre les recettes et les dépenses directement liées à l'activité agricole des exploitations. Le champ couvert par l'étude est donc le secteur agricole, et non la branche agricole comme dans les comptes de l'agriculture. Le secteur agricole a en outre été considéré comme une entité, c'est-à-dire que les intra-consommations n'ont été comptabilisées ni en dépenses, ni en recettes (22).

#### Les recettes du secteur agricole :

Les ventes du secteur agricole ont été estimées à partir des livraisons de la branche agricole, auxquelles on a retranché la production des jardins familiaux et des entreprises non agricoles, et ajouté la transformation de produits et les marges sur vente réalisées par les agriculteurs.

Ces corrections ont été effectuées compte tenu des évolutions fournies par les séries relatives à la consommation des ménages et par les enquêtes sur les dépenses alimentaires.

Les subventions versées aux agriculteurs actifs (subventions d'exploitation, d'équipement, aides sociales) ont été reprises de différents postes de la comptabilité nationale et du budget de l'agriculture. On a déduit de ces subventions, les impôts indirects à la charge de l'agriculture, ceux-ci ne comprenant pas la TVA, les livraisons et les achats du secteur étant évalués hors TVA.

Les prestations sociales, nettes de cotisations, relevant du BAPSA (Budget Annexe des Prestations Sociales Agricoles) ont été comptabilisées dans les recettes du secteur agricole et évaluées selon la méthodologie utilisée dans le compte social des exploitants actifs, document qui est annexé depuis 1965 aux comptes de l'agriculture. Pour les années antérieures à 1965, il a fallu reconstituer ce compte à partir des rapports annuels de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Nous avons également affecté en recettes les indemnités d'assurance, nettes de primes, inscrites au compte de revenu agricole dans la nouvelle base comptable.

#### Les dépenses en moyens de production :

Ces dépenses comprennent :

- les achats de moyens de production circulants, c'est-à-dire les consommations intermédiaires. Celles-ci ont été estimées à partir des comptes de l'agriculture, compte tenu des corrections que rend nécessaires le passage de la branche au secteur agricole.

- les achats en moyens de production fixes neufs. Ne disposant pas des données de la nouvelle base comptable, on s'est référé aux séries sur la FBCF en matériel et en bâtiment, fournies dans les comptes de la base 1962. On a ajouté à ces achats les dépenses engagées pour les améliorations foncières estimées à une fois et demie le montant des subventions versées en ce domaine (solution déjà retenue par l'APCA).

- les moyens de production rachetés aux agriculteurs prenant leur retraite. Leur montant a été calculé approximativement en estimant pour l'ensemble de l'agriculture, la valeur des moyens de production par hectare et en évaluant parallèlement, à partir des enquêtes et des recensements agricoles, la surface libérée chaque année par les agriculteurs prenant leur retraite. (Solution déjà retenue par l'APCA).

- les importations du cheptel de souche qui représentent selon le SCEES un quart des importations totales des animaux vivants. Les autres dépenses en animaux sont en effet internes au secteur agricole.

#### La charge foncière :

Les comptes de l'agriculture fournissent une estimation des fermages et métayages, ainsi que le montant de l'impôt foncier payé par les exploitants propriétaires. Les achats de terre réalisés par les agriculteurs sont connus grâce aux statistiques de la SCAFR (Société Centrale d'Aménagement Foncier Rural). Les prix de ces achats ont été majorés de 10 % pour tenir compte des frais afférant à ces transactions. On peut considérer en outre, selon certaines études, que les soultes versées par les agricul-

Tableau 5 – Les recettes et les dépenses du secteur agricole et les prélèvements familiaux des exploitants entre 1960 et 1975

	1960	1965	1970	1975
Livraisons .....	34,7	46,7	62,7	105,8
Subventions nettes d'impôts indirects .....	0,6	0,9	1,1	4,8
Prestations sociales et revenus d'assurances nettes de cotisation .....	0,6	1,6	2,5	5,6
Emprunts .....	2,8	5	8,2	16
Recettes totales .....	38,7	54,2	74,5	132,2
Achats de moyens de production circulants .....	7,3	12,5	18,5	38,5
Achats de moyens de production fixes .....	4,1	7	11,7	17,6
Achats de moyens de production .....	11,4	19,5	30,2	56,1
Remboursement d'emprunts + intérêts .....	1,8	3	5,5	9,3
Coût de l'accumulation de moyens de production .....	13,2	22,5	35,7	65,4
Fermages et métayages .....	2,2	2,6	3	4,2
Achats de terre .....	1	2,3	3,5	5,9
Soultes .....	0,2	0,4	0,6	1,1
Impôts fonciers .....	0,3	0,4	0,6	1,3
Remboursements d'emprunts et intérêts .....	—	0,5	1	2,8
Charges foncières .....	3,7	6,2	8,7	15,3
Salaires + cotisations sociales .....	2,8	3,5	4,8	8,8
Dépenses apparentes .....	19,7	32,2	49,2	89,5
Solde : prélèvements familiaux .....	19	12	25,3	42,7

teurs à leurs cohéritiers portent chaque année sur un volume de terre de 100.000 hectares.

### Les relations entre l'agriculture et le secteur bancaire :

Selon le Crédit Agricole, la part des crédits globaux qu'il fournit à l'agriculture est passée de 60 à 75 % entre 1960 et 1975. A partir des données statistiques de cet organisme, il est donc possible de constituer une série relative aux prêts et à l'endettement global des agriculteurs. Les remboursements peuvent être obtenus par différence. Le calcul des intérêts versés par les agriculteurs a été effectué selon la même démarche mais en considérant le fait que les prêts servis par les organismes autres que le Crédit Agricole ne bénéficiaient pas de la bonification de l'Etat. Cette solution diffère de celle qui a été adoptée dans les comptes de l'agriculture, ce qui explique que les résultats soient légèrement supérieurs.

### Les prélèvements familiaux :

Les prélèvements familiaux peuvent donc se déduire par différence entre les recettes et les dépenses précédemment définies. Ils correspondent à la part des recettes agricoles qui est affectée à la consommation et à l'épargne réalisée en dehors de l'exploitation. Leur montant a été divisé par le nombre des exploitations dont l'estimation a été effectuée à partir des recensements généraux de l'Agriculture de 1955 et 1970 et des enquêtes agricoles de 1963, 1967 et 1968. Ce calcul tend à abaisser la valeur des prélèvements familiaux par exploitation dans la mesure où sont pris en compte les agriculteurs à temps partiel. Mais dans l'état actuel des statistiques, il n'est pas possible d'isoler l'agriculture «professionnelle». C'est la raison pour laquelle nous avons calculé, pour l'année 1970, le montant des prélèvements familiaux par heure de travail, à partir du nombre de «personne-année-travail» (PAT), repéré par le RGA. Cette approche n'a bien entendu qu'une valeur indicative.

## NOTES

(1) Cette conception est notamment défendue en France par D. BERGMANN. Le problème agricole tome 1 : Revenus INRA, Paris, juin 1972. D. Bergmann souligne néanmoins les difficultés de décomposer le revenu agricole entre les rémunérations des différents facteurs.

(2) Cf. J.P. GIRARD, M. GOMBERT, M. PETRY.- Les agriculteurs : clés pour une comparaison sociale. Les collections de l'INSEE, E 46-47, avril 1977.

(3) Nous ne contestons pas pour autant l'utilité de la notion de «revenu d'entreprise» en tant qu'outil de gestion. Encore convient-il de souligner qu'en raisonnant exclusivement sur ce revenu d'entreprise, certains centres de gestion oublient que l'important dans une exploitation est d'augmenter la somme disponible pour la famille.

(4) Selon une autre étude de l'INSEE (Fresque historique du système productif. Les Collections de l'INSEE, E 27, 1974), le taux moyen de rentabilité des capitaux se montrait aux environs de 14% pour l'ensemble de l'économie. On est loin des 7,5% obtenus par l'agriculture en considérant que la main-d'œuvre familiale est rémunérée au SMIG, hypothèse que D. Bergmann rejette, pensant que la rémunération du travail des agriculteurs devrait correspondre à celle des ouvriers peu qualifiés et travaillant dans des industries pénibles.

(5) Cette thèse a été largement développée, il y a vingt ans, dans l'étude extrêmement documentée de M. LATIL (L'évolution du revenu agricole. A. Colin, Paris, 1956). Elle a été reprise par maints auteurs, notamment D. BERGMANN qui écrit : «de nombreuses études ont montré l'ampleur de la sous-productivité physique de l'agriculture française... Lorsque les facteurs ont une productivité faible, il est manifestement très difficile de leur fournir une rémunération élevée. Le problème des bas revenus agricoles est donc étroitement lié à celui de la sous-productivité des différents facteurs». Il est à noter que D. BERGMANN est conscient de la critique que l'on peut adresser aux comparaisons inter-sectorielles de productivité. Aussi définit-il la sous-productivité de l'agriculture en référence aux exploitations ayant les meilleurs résultats techniques, c'est-à-dire à partir des écarts de productivités internes à l'agriculture. Cette démarche ne résout pas le problème soulevé plus loin dans l'article, et n'explique pas qu'une entreprise ayant des conditions moyennes de production ne perçoive pas le taux moyen de profit.

(6) SRAFFRA.- La production des marchandises par des marchandises. Edition française. Dunod, 1970. Sraffa montre que les prix ne sont déterminés qu'à la condition que soit donnée une norme de répartition entre salaires et profit. Lorsque les taux de profit ne sont plus égaux dans les différentes branches, situation qui s'écarte du modèle de Sraffa le système des prix est doublement indéterminé, dans la mesure où l'on doit supposer l'existence d'une norme de répartition du profit entre les différentes branches.

(7) Cf. Q. PARIS, T.P. LIANOS.- A neoclassical measure of labor exploitation in American agriculture. Europ. R. Agric. Econ. n° 2 1974-75.

(8) C. SERVOLIN.- L'absorption de l'agriculture par le mode de production capitaliste, dans L'univers politique des paysans. A. Colin, Paris, 1972.

(9) J. CAVAILHES et H. OSSARD.- Le développement du capitalisme et la décomposition de la paysannerie. INRA-Paris, INRA-Dijon, 1977.

(10) P. EVRARD, C. HASSAN, C. VIAU.- Petite agriculture et capitalisme. INRA, Paris, février 1976.

(11) A. MOLLARD.- Paysans exploités. Presses universitaires de Grenoble, 1977.

(12) C. FAURE.- Agriculture et Capitalisme. Anthropos, Paris, 1978.

(13) Ces trois points ne constituent que des hypothèses de travail qui définissent un champ d'étude plus vaste que cet article. Celui-ci ne permet donc que de fonder partiellement ces hypothèses.

(14) Cf. C. REBOUL.- Mode de production et système de culture et d'élevage. Economie Rurale, n° 112, mars-avril 1976, p..

(15) Une P.A.T. correspondant à au moins 2.400 heures par an, le RGA estime ce nombre, en 1970 à 1.870.000. Selon le SCEES, cette évaluation reste imprécise et il est évident que le calcul effectué n'a qu'une valeur indicative.

(16) Cf. C. REBOUL : article déjà cité.

(17) Ces études sont en cours : Cf. J.P. BUTAULT, A. FANDOS, C. LASSELIN.- Structures de production des exploitations et niveau de vie des familles agricoles. ENSAIA Nancy, INRA Paris, FNGEDA Midi-Pyrénées, Janvier 1979. Ce travail est mené en collaboration avec P. CHAMPAGNE, Y. LEON et C. REBOUL.

(18) G. JEGOUZO - Exode agricole et offre régionale d'emplois. Cujas, Paris, 1973.

(19) Cf. J.P. GIRARD, M. GOMBERT, M. PETRY : étude déjà citée.

(20) Pour ce calcul, nous avons utilisé la notion d'intensité capitalistique (K), proposée par un chercheur de l'INSEE (cf. É. COHEN-SKALLI.- Trois mesures de l'évolution de la rentabilité de 1966 à 1972. Economie et statistique n° 60, octobre 1974).

$$K = \frac{K + \frac{Ci}{r}}{\frac{S}{r}}$$

K : immobilisations (non compris ici les immobilisations foncières)

Ci : consommations intermédiaires

S : salaire (dépenses de force de travail dans cette étude).

r : nombre annuel de relations du capital circulant r est estimé par le rapport entre la production et les stocks.

Les données sur la valeur des moyens de production de 1960 à 1973 ont été reprises de l'étude de L. CHABRAT (Crédit à l'agriculture). Informations sur l'agriculture, n° 1, CEE, février 1976.

(21) E. COHEN-SKALLI : article déjà cité.

(22) Des essais pour retracer l'intégralité des recettes et des dépenses du secteur agricole ont déjà été entrepris dans différentes études. Cf. notamment : APCA, l'évolution de la situation économique et financière globale de la population agricole familiale. Document ronéoté. Paris, février 1975 SEDES, dossier pour la définition des interventions en matière de structures agricoles N° 7. financement. Paris, 1972. Certaines estimations ou méthodes d'approche ont été reprises de ces études